

L'an deux mille onze, le dix sept juin à quatorze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du six juin deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19

Membres titulaires présents ou représentés : 13

Pouvoirs : 0

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 13

Présents(es)

André AUBERIC,
Marcel BAGARD,
Jean-Marie BERTRAND,
Marc BONNARD,
Marie BOUCHEZ

Jean-Pierre BUIX,
Gérard COUPON,
Michèle EYBALIN,
Bruno LAGIER,
Corinne MOREL-DARLEUX,

Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,
Michel TACHE.

Pouvoirs

Excusés(es)

Annie AGIER, Pierre COMBES, Michel GREGOIRE, Dominique GUEYTTE, Jean François SIAUD, Gérard TENOUX.

Objet : Accès au portail des données naturalistes publiques PACA – Signature convention partenaire SILENE- DREAL PACA-SMBP

SILENE¹ est le portail d'accès aux données naturalistes publiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur. En facilitant l'accès à l'information, SILENE a pour objectif la gestion et la protection du patrimoine naturel régional. C'est un outil public et collectif au service de la prise en compte de la biodiversité, financé et piloté de façon partenariale. Les partenaires approuvent un document commun de référence : la charte SILENE.

Les structures remplissant une mission d'intérêt général en faveur de la connaissance et de la préservation des milieux naturels peuvent devenir partenaires de SILENE par signature d'une convention spécifique.

SILENE répond aux objectifs du Système d'Information sur la Nature et les Paysages dont il constitue le volet régional. La démarche s'inscrit également dans le contexte réglementaire européen concernant le droit d'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention internationale d'Aarhus et Directive européenne Inspire).

Dans la mesure I.1.1 « *Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel* » de la charte du Pnr des Baronnies Provençales, le Parc s'engage notamment à « *adhérer aux Systèmes d'Information sur la Nature et les Paysages régionaux, Pôle d'information flore-habitats, Faune, et Gestion en Rhône-Alpes, et au Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes en Provence-Alpes-Côte d'Azur* ».

Au regard de ces éléments, le Président propose la signature d'une convention partenaire SILENE entre le SMBP et la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur, agissant en tant que coordonnateur régional du Système d'Information Nature et Paysage (SINP).

Par cette convention établie pour une durée de 3 ans, renouvelée par tacite reconduction :

Le SMBP s'engage à :

- Apporter un soutien institutionnel (communication, etc.), des apports techniques lors des réunions du Comité de pilotage, des contributions significatives aux données naturalistes dans la mesure où les données sont propriétés du SMBP.
- Désigner un représentant au comité de pilotage (titulaire et suppléant) ainsi qu'un référent technique le cas échéant (donnée, informatique, etc.).

Par la signature de la présente convention, le SMBP :

- sera tenu régulièrement informé de la vie du portail SILENE (avancées, projets, difficultés, etc..).
- sera associé aux travaux et à la gouvernance de SILENE, notamment à travers le comité de pilotage
- bénéficiera d'un droit d'accès aux données détaillées de SILENE

¹ Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes, accessible par www.silene.eu

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau approuve cette proposition et autorise le Président à signer la convention partenaire SILENE avec la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur, agissant en tant que coordonnateur régional du Système d'Information Nature et Paysage (SINP) et à désigner les représentants du SMBP.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président,
Hervé RASCLARD